

Le mot du Maire



Ce que vous ne voyez pas et, qui pourtant est très utile à notre municipalité, c'est « **le travail des fourmis** »...

Le secrétariat travaille depuis des mois à réparer les erreurs du passé à savoir :

- Déclarer la TVA et récupérer les FCTVA depuis 4 ans, 36 000 € sur le budget mairie, une première à Audresselles !
- Déclarer les contrats aidés depuis 2010, nous récupérons 50 000€ (135 dossiers traités).
- Régulariser les relevés de carrière des agents contractuels :
 - Caisse IRCANTEC, nous avons été condamné pour non-déclaration à environs 9 500€.
 - Caisse CARSAT : en cours de régularisation, sur au moins trente ans.
- Régulariser des relevés de carrière des agents titulaires auprès de la caisse CNRACL et RAFT (en cours de régularisation, sur au moins trente ans).

Tout cela et bien d'autres choses nous permettront de répondre avant le 31 décembre de cette année au rapport 2020 de la Chambre Régionale des Comptes (CRC), comme elle nous le demande. Le processus de régularisation mobilise les élus et surtout le secrétariat depuis 16 mois. La réponse à la CRC sera votée début novembre et sera notre premier bilan anniversaire du « travail des fourmis ».

Sinon, vous allez découvrir, dans ce CAP AUDRESSELLES N°4, l'actualité de ces derniers mois dans notre beau village. En attendant de retrouver beaucoup d'entre vous au repas des aînés. Bonne lecture,

Amitiés,

Antoine BENOIT



La distribution du colis de NOEL est programmée le 18 décembre à la mairie

Mairie d'Audresselles

Rue Pierre et Marie Curie
62164 AUDRESSELLES

Tél : 33 (0)3.21.32.96.81

email : audres.com@wanadoo.fr

site : www.audresselles-mairie.com

L'accueil de la Mairie est ouvert du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 15h à 17h.

Une permanence des élus est assurée tous les samedis de 10h à 12h



Le Maire reçoit, sur rendez-vous, du lundi au vendredi.

C1 : Administration - Fonctionnement mairie - Communication

Le conseil municipal a voté son RÈGLEMENT INTÉRIEUR le 4 octobre.

La commune d'AUDRESSELLES compte moins de 1000 habitants, elle n'est pas tenue à de se doter d'un règlement intérieur. Toutefois, compte tenu des dérives des derniers mandats qui ont été constatés dans un rapport de la Chambre Régionale des Comptes des Hauts de France et compte tenues des recommandations, il est apparu opportun pour l'équipe municipale de formaliser dans un règlement intérieur les règles nouvelles de fonctionnement du conseil municipal mises en place depuis la dernière élection.

Quelques extraits du règlement :

Le conseil municipal se réunira (sauf exception) le premier lundi de chaque mois à 18 heures 30.

La convocation est faite par le maire et elle est adressée par voie dématérialisée aux élus. Elle indique les questions portées à l'ordre du jour fixées par le Maire.

Les conseillers municipaux ont le droit d'exposer en séance du conseil des questions. Chaque membre du conseil municipal peut adresser au maire des questions écrites. Le maire s'engage à donner une réponse écrite dans un délai de quinze jours.

Les commissions municipales :

C1	Administration, fonctionnement mairie, communication	Xavier RINGO Raouti CHIKAOUI Graziella LEFILLIATRE Franck TERNISIEN Olivier HUGON
C2	Finances, Budgets, appels d'offres AOT (terrasses et marché...)	Olivier HUGON Xavier RINGO Christelle EVRARD Bernard DELAHAYE
C3	Camping	Patrice GUERRIN Elisabeth BAILLET Christelle EVRARD Lauriane POULTIER
C4	Urbanisme	Xavier RINGO Christelle EVRARD Bernard DELAHAYE Raouti CHIKAOUI
C5	Aménagement, voirie, sécurité	Franck TERNISIEN Déborah PAILHE Elisabeth BAILLET Patrice GUERRIN
C6	Sports, loisirs, culture, tourisme, associations, fêtes et cérémonies	Graziella LEFILLIATRE Raouti CHIKAOUI Isabelle COULANGE Fabien MARKIEWICZ
C7	Ecole, Education, Social, Santé	Sandrine FASQUEL Isabelle COULANGE Lauriane POULTIER Graziella LEFILLIATRE
C8	Environnement Propreté	Fabien MARKIEWICZ Déborah PAILHE Sandrine FASQUEL Bernard DELAHAYE Franck TERNISIEN

Certaines commissions peuvent entendre des personnes qualifiées extérieures au conseil municipal.

Une commission se réunit sur convocation du maire ou du vice-président.

Les séances des commissions ne sont pas publiques ; elles n'ont aucun pouvoir de décision. Elles examinent les affaires qui leur sont soumises, émettent des avis ou formulent des propositions.

Elles élaborent un compte rendu sur les affaires étudiées. Ce rapport est ensuite communiqué aux membres de la commission puis au conseil municipal pour décision.

Les conseils municipaux sont publics. Sur demande du maire ou de trois membres du conseil, le conseil municipal peut décider sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, de se réunir à huis clos.

Une fois établi les procès-verbaux sont tenus à disposition des membres du conseil municipal.

Le compte rendu est affiché sur les vitres (visible de l'extérieur) de la mairie. Il présente une synthèse des délibérations et décisions du conseil. Il est consultable sur le site Internet de la commune.

C2 : Finance/budgets, appels d'offres



« Finis les seaux et gamelles dans les bureaux et la salle du conseil les jours de pluie. Finis les Conseils municipaux en manteau les soirs d'hiver. Une nouvelle toiture, une isolation digne de ce nom, un chauffage central alimenté par la chaudière commune avec l'école.... Et à la fin, un ravalement et une cour de mairie accueillante les jours de beau temps. Merci à l'Etat et au Département pour l'aide financière très importante. On continue ! »

Antoine Benoit Maire d'audresselles

Recevez l'actualité d'Audresselles en temps réel sur votre téléphone

Ma mairie 
en poche .

Offrez à vos habitants une
application mobile vraiment
utile !



"Ma Mairie en Poche" est une application mobile qui vous permet de recevoir l'actualité d'Audresselles en temps réel et sans créer de compte, sous forme de notifications directement sur votre téléphone.

C3 : Camping



Malgré le contexte Covid, malgré les caprices d'une météo plutôt maussade cet été, l'activité du camping a été bonne.

Nous pouvons déjà nous réjouir de l'année qui vient de s'écouler, les chiffres seront bons !

C5 : Aménagement, Voierie, Sécurité

S'équiper pour gagner en efficacité !

La commune a fait l'acquisition d'un nouveau tracteur.



Quelques nouveaux petits aménagements dans le village.



C6 : Sports et Loisirs, Culture, Tourisme, Associations, Fêtes et cérémonies

Inscriptions en mairie avant le 5 novembre.

Le repas des aînés se déroulera cette année à La Hêtraie à RINXENT,
le 28 novembre 2021



Le repas est gratuit pour tous les Audressellois de 60 ans et plus (inscrit sur la liste électorale).
Pour les autres, la participation est de 36€.

Espace associations

Associations ! Cet espace vous est réservé...

Pour les prochains numéros, n'hésitez pas à nous faire part de vos messages, vos informations.

Dîner des bénévoles de la fête du crabe

Relancée en 2019 par l'asso des plaisanciers et grâce à la mobilisation de plus de 40 bénévoles, les 3 dernières éditions de la fête du crabe ont rencontré un grand succès. Pour fêter cela, tous les bénévoles ont été invités fin septembre à partager une paëlla. Bonne humeur et convivialité nous ont accompagnées toute la soirée. ...et jusqu'à tard...Très tard.
Maurice Levisse



15 août : retour en images



15 Août 2021 à Audresselles

Le programme :

14H30 : Messe à l'église St Jean Baptiste et rassemblement des bateaux décorés.

15H30 : Bénédiction des bateaux suivie de la procession dans le village.

16H30 / 17H : Bénédiction de la mer. Une homélie sur la plage sera donnée par le père Hugues. Il s'en suivra le traditionnel **dépôt de gerbe en mer** à la mémoire des marins disparus.

Merci aux riverains qui auront décoré leurs façades.

Cette cérémonie se déroulera dans le respect des traditions religieuses.

Le port du masque sera obligatoire sur le parcours et sur la zone délimitée sur la plage.



Merci à tous pour cette belle journée!

C7 : Ecole, Education, Social, santé

Inauguration de notre école « les Flobarts »

Vendredi 1er octobre 2021
Inauguration de l'école Les Flobarts à AUDRESSELLES



Le 21 janvier dernier, les enfants de l'école ont eu à choisir le nom de leur école.

Un véritable bureau de vote s'est tenu pour l'occasion. Une belle première expérience citoyenne !

Les urnes ont parlé, ce sera : **L'école « Les Flobarts »**,

Ce choix a été approuvé par le Conseil Municipal le 12 avril 2021.

L'inauguration s'est déroulée ce vendredi 1^{er} octobre en présence des enfants de leur famille. Un pot de l'amitié est venu clôturer la démarche.



Présentation de la nouvelle équipe enseignante :

M. Calcoen : CE2-CM1-CM2 (directeur)

M. Ducrocq : CP-CE1

Mme Goeusse : Tps/Ps/Ms/Gs

Mme D'Alfonso Isabelle : ATSEM

Mme Antenucci Lydia : AESH

Parents d'élèves élus :

Mme Baillet Sophie

Mme Devin Sylvia

Mme Engelaere Audrey

Ecole Les Flobarts

170 rue de l'Ecole
62164 AUDRESSELLES
Tél. : 03 21 32 97 18

Email : ce.0621191H@ac-lille.fr

Effectifs : 32 élèves

Horaires :

- Matin : 8h45 - 12h (accueil des élèves à partir de 8h35)
- Après-midi : 14h - 16h45 (accueil des élèves à partir de 13h50)

Cantine : 31€ le carnet de 10 tickets. A retirer en mairie.

Garderie : 1€ le matin, 1€ le soir (payable le jour même), ouverte de 7h30 à 8h45 et de 16h45 à 18h.

L'inscription pour la cantine ou la garderie est à déposer à 8h45 la veille du jour souhaité.



L'école « les Flobarts » au centre de nos préoccupations.

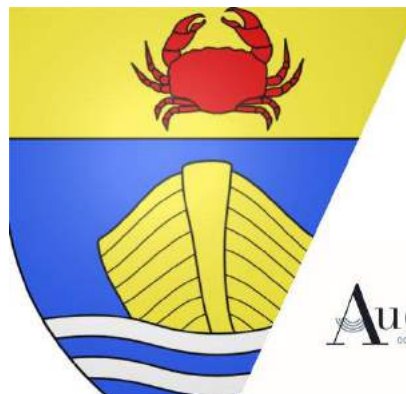
Conseil Municipal des Jeunes d'Audresselles :

Vous avez entre 6 et 17 ans, vous voulez participer à la vie de votre village. La municipalité d'Audresselles vous propose d'intégrer le Conseil Municipal des Jeunes. **Inscrivez-vous en mairie avant la fin de l'année !**

Pourquoi un Conseil Municipal des Jeunes ?

Pour que tu puisses :

- T'initier à la citoyenneté et la vivre
- Donner ton avis sur les sujets dont tu as envie de parler
- Être à l'écoute des demandes et des idées de tes camarades, et les présenter
- Proposer et réaliser des actions utiles pour tous
- T'initier à la gestion des moyens disponibles
- Être élaborateur et meneur de projets.



Comment fonctionne-t-il ?

Le conseil municipal des jeunes se réunit en réunion plénière chaque trimestre. Cette réunion a lieu à la mairie et sera animée par Mr le Maire et ses adjoints.

Que font les jeunes élus ?

Ils sont élus pour 2 ans. Ils donnent leur avis, proposent des projets. Ils travaillent avec les élus adultes, les enseignants et le personnel municipal pour mettre au point les projets qui seront choisis lors des conseils municipaux. Ils peuvent être amenés à participer aux commissions municipales et aux animations de la commune.

Comment se porter candidat ?

Pour les 6-11 ans, une élection sera organisée à l'école Les Flobarts d'Audresselles.

Pour les 11-17 ans (collégiens, lycéens), remplir la fiche de candidature disponible en mairie. Une élection entre candidats pourrait être organisée, si les volontaires sont trop nombreux.

AIDE A L'INSTALLATION DES ETUDIANTS

Afin d'aider les étudiant(e)s après BAC âgé(e)s de moins de 25 ans et domicilié(e)s à Audresselles qui poursuivent leurs études à plus de 60 kilomètres d'AUDRESSELLES, la commune se propose de mettre en place une aide forfaitaire unique de 300 €.

Elle sera attribuée dès le début du cycle et ne sera pas reconductible.

Il suffit d'adresser une demande à Monsieur le Maire.

Santé :



TEST PCR

La réalisation de tests PCR est possible à Audresselles au cabinet d'infirmières.

Sandra GALLIER

Téléphone : 06 45 90 40 54

Place du Détroit, 62164 Audresselles

Votre cours de Yoga à Audresselles !



Elisabeth, professeur de yoga vous donne rendez-vous à la salle St Jean d'Audresselles

1 séance chaque jeudi à 17h.

(pas de cours durant les vacances scolaires).

contact : Elisabeth 06.76.86.26.63

C8 : Environnement et propreté

En emportant vos encombrants à la déchetterie de Marquise, vous contribuez à rendre Audresselles plus belle.

Vous avez des questions concernant la déchetterie de Marquise ?
Appelez le 03 21 87 69 99

Les dépôts sauvages sont interdits depuis la loi du 15 juillet 1975. Les articles L541-2 et L541-3 du Code de l'Environnement définissent la responsabilité des producteurs de déchets. Déposer, abandonner ou jeter, en un lieu public ou privé, des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet, de quelque nature qu'il soit, hors des emplacements prévus à cet effet, est considéré comme dépôt sauvage. **Attention : est aussi considéré comme dépôt sauvage le fait de déposer des sacs ou déchets au pied des poubelles, bacs ou conteneurs pleins.**

En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 5^{ème} classe pouvant aller jusque 1 500€.

JETONS MOINS, TRIONS ET RÉUTILISONS PLUS SUR LA TERRE DES 2 CAPS

AYEZ LE RÉFLEXE !
SORTEZ VOS BACS LA VEILLE DE LA COLLECTE !

DÉCHÈTERIE

- Pour tout ce qui ne se jette pas dans les bacs, rendez-vous en déchèterie.
- Consultez les horaires de la déchèterie intercommunale sur www.terredes2caps.fr et sur nos réseaux sociaux...

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Découvrez le jour de collecte directement sur votre calendrier. Inscrivez-vous au moins trois semaines avant la date, précisez le volume et la nature des encombrants à collecter au **0 800 88 05 07 (N° vert)** du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h45 à 17h45.

COMPOSTAGE

- 30% de notre poubelle peut retourner à la terre, alors compostez malin !
- Des composteurs sont disponibles à tarif préférentiel à la Communauté de Communes de La terre des 2 caps.
- Contactez-nous au **03 21 87 57 57**.

DES QUESTIONS ?

Par téléphone au numéro vert **0 800 880 507**

Par mail à service.dechets@terredes2caps.com

Sur notre site : www.terredes2caps.fr

Suivez l'intercommunalité sur Facebook

BAC JAUNE

JE DÉPOSE :
BOUTEILLES PLASTIQUES, SACS ET FILMS PLASTIQUES, EMBALLAGES MÉTALLIQUES, BRIQUES ALIMENTAIRES...

JE NE DÉPOSE PAS :
BARQUETTES, POTS DE YAOURTS...

Culture

GRATUIT
10^e Édition
Du 2 au 6 Novembre 2021

SEMAINE DE LA MARIONNETTE
Spectacles et ateliers
Jeune Public

Places limitées

Organisée par
La terre des 2 caps

Programme complet sur
www.terredes2caps.fr

Inscription obligatoire au 03.21.87.57.57
Pass sanitaire et port du masque obligatoire pour les + de 12 ans

Communauté de Communes de La terre des 2 caps
Le Cordo 62250 MARQUISE

Sous réserve de l'évaluation des mesures sanitaires gouvernementales liées à la lutte contre la Covid-19.

SEMAINE DE LA MARIONNETTE

Réservations au 03 21 87 57 57
Places limitées

Du 2 au 6 Novembre 2021

Mardi 2 novembre 2021

L'Enfant de la Montagne Noire par la compagnie
l'Hyperbole à Trois Poils.

Salle des fêtes de Rinzent
À 14h30
À partir de 7 ans.



Mercredi 3 novembre 2021

Minus Circus par la compagnie De fils et d'Os.

Salle des fêtes de Beuvrequen
À 11h30, 14h et 15h30
De 1 à 5 ans.



Jeudi 4 novembre 2021

Bulle d'O par la compagnie Cirq' o' vent.

Salle Simone Signoret à Marquise
À 11h, 14h et 15h30
De 6 mois à 5 ans.



Vendredi 5 et Samedi 6 novembre 2021

Spectacle de performances de marionnettes, conte et illustration « Imaginarium » par la
compagnie Lutka.

05/11 :
À 10h à l'école d'Audresselles.
À 14h30 à la salle des fêtes Rêty.

06/11 :
À 10h à la salle des fêtes d'Audembert.
Dès 6 ans.

Samedi 6 novembre 2021

Spectacle de performances de marionnettes,
conte et illustration « Razel la sorcière » par la
compagnie Lutka.

À la salle des fêtes de Wissant
À 14h30, 15h15 et 16h



1023€ en 2020 !

**Coralie s'engage à
nouveau pour le
TELETHON 2021**

Et pourquoi pas vous ?

Vous avez envie de mener
une action au profit du
Téléthon :

**CONTACTEZ CORALIE AU
06 59 08 38 65**

Avec son opération Pudding, Coralie a reversé
1023€ au TELETHON !

JE SOUTIENS AFM-TELETHON **JE FAIS UN DON**

Téléthon

État civil

Ils nous ont quitté :

- CLIPET Rolande veuve MOLMY décédée le 30/08/2021
- LORGE Elisabeth veuve GENEAU DE LAMARLIERE décédée le 26/08/2021
- DUBOIS Jean-Pierre décédé le 10/09/2021
- TINTILLIER Monique veuve TERNISIEN décédée le 13/10/2021



RECENSEMENT :

Tous les Français, garçons et filles, né(e)s en août, septembre, octobre 2005 sont tenus de se faire recenser à partir du mois où ils atteignent l'âge de 16 ans. Une attestation de recensement leur sera remise. Cette dernière est indispensable pour passer des concours, examens ou le permis de conduire. Contactez la Mairie pour modalités

Informations pratiques

La Déchèterie

Les horaires de la déchèterie intercommunale depuis le 1^{er} juin 2021

- Lundi de 7h30 à 13h45
- Mardi de 7h30 à 13h45
- Mercredi de 7h30 à 13h45
- Jeudi de 13h00 à 19h15
- Vendredi de 13h00 à 19h15 sans rendez-vous
- Samedi 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00
- Fermée les dimanches et jours fériés.

L'accès à la déchèterie s'effectue sur rendez-vous jusqu'à 15 minutes avant de venir pris préalablement en ligne

<https://decheterie.terredes2caps.fr>



La collecte des déchets

OCTOBRE		NOVEMBRE		DECEMBRE	
1 VEN.		1 LUN.		1 MER.	
2 SAM.		2 MAR.	■	2 JEU.	
3 DIM.		3 MER.		3 VEN.	
4 LUN.	■	4 JEU.		4 SAM.	
5 MAR.		5 VEN.		5 DIM.	
6 MER.		6 SAM.		6 LUN.	■
7 JEU.		7 DIM.		7 MAR.	●
8 VEN.		8 LUN.	■	8 MER.	
9 SAM.		9 MAR.	●	9 JEU.	
10 DIM.		10 MER.		10 VEN.	
11 LUN.	■	11 JEU.		11 SAM.	
12 MAR.	●	12 VEN.		12 DIM.	
13 MER.		13 SAM.		13 LUN.	■
14 JEU.		14 DIM.		14 MAR.	
15 VEN.		15 LUN.	■	15 MER.	
16 SAM.		16 MAR.		16 JEU.	
17 DIM.		17 MER.		17 VEN.	
18 LUN.	■	18 JEU.		18 SAM.	
19 MAR.		19 VEN.		19 DIM.	
20 MER.		20 SAM.		20 LUN.	■
21 JEU.		21 DIM.		21 MAR.	●
22 VEN.		22 LUN.	■	22 MER.	
23 SAM.		23 MAR.	●	23 JEU.	
24 DIM.		24 MER.		24 VEN.	
25 LUN.	■	25 JEU.		25 SAM.	
26 MAR.	●	26 VEN.		26 DIM.	
27 MER.		27 SAM.		27 LUN.	■
28 JEU.		28 DIM.		28 MAR.	
29 VEN.		29 LUN.	■	29 MER.	
30 SAM.		30 MAR.		30 JEU.	
31 DIM.				31 VEN.	

● emballages recyclables ■ ordures ménagères.